

Mesdames, Messieurs les Membres du Comité de suivi des Fonds européens,

Nous vous informons que la Commission européenne a validé en date du 14 juillet 2025 les modifications du Programme Régional FEDER-FSE+ 2021-2027 présenté par l'Autorité de Gestion.

Ces modifications incluaient notamment la suppression de l'objectif spécifique 2.5 « Favoriser l'accès à l'eau et une gestion durable de l'eau » compte tenu de la non-validation de la condition favorisante nationale « Planification actualisée des investissements nécessaires dans le secteur de l'eau et des eaux résiduaires ».

Dans ce cadre, la re-ventilation des crédits de l'objectif spécifique 2.5 (gestion durable de l'eau) vers les objectifs spécifiques 2.4 (Adaptation au changement climatique) et 2.7 (Améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité ...) a été confirmée et les typologies d'actions relatives à la thématique de l'eau ont ainsi été réparties entre les deux objectifs spécifiques précités, du fait de leur cohérence à s'inscrire pleinement dans l'esprit et les objectifs portés par ces deux opsé.

Une communication de l'Autorité de gestion avait établi le gel des dépôts des dossiers lors du Comité de suivi de décembre 2024.

Il est désormais confirmé, par la présente, que **le dépôt des dossiers relatifs à la thématique « Eau » peut reprendre sur l'objectif spécifique auquel la typologie d'action a été intégrée.**

L'équipe des Fonds européens en Nouvelle-Aquitaine